



## L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance

L'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance (ODPE) a été installé en Mayenne le 25 novembre 2019. Son rôle ? Observer les publics et les pratiques en protection de l'Enfance.

Des lieux de réflexion, de concertation entre les différents acteurs sur le territoire pour mieux connaître les publics, l'activité des institutions et d'adapter l'offre d'accompagnement des familles et des jeunes aux enjeux territoriaux en protection de l'enfance.

## La Mayenne, un territoire précurseur

Si l'obligation a été actée en 2016, dès 2012, la Mayenne a créé une mission d'observation. Une réunion réunissant différents acteurs de la protection de l'enfance pour échanger sur ces sujets. Mais c'est en 2018 qu'un nouvel élan fut créé, avec la nomination d'un agent responsable de la coordination, de l'animation et des travaux de l'Observatoire.

## Les missions de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance

Les missions de l'Observatoire ont été clarifiées dans une loi de 2016. Elles sont désormais au nombre de cinq :

1. Recueillir, examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département
2. Suivre la mise en œuvre du schéma départemental de Protection de l'Enfance (l'animation du schéma revient à la direction de l'Aide Sociale à l'Enfance)
3. Formuler des avis et propositions pour améliorer la politique de Protection de l'Enfance locale (c'est le rôle des instances de l'Observatoire)
4. Recueillir les évaluations des établissements et services sociaux et médico-sociaux concourant à la réalisation de la politique de PE locale
5. Etablir le bilan annuel des formations continues et un bilan pluriannuel des besoins en formation des acteurs de la protection de l'enfance

# Le 25 novembre 2019, l'Observatoire mayennais est installé

C'est dans l'enceinte même du Conseil départemental que les différents acteurs se sont réunis pour l'installation de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance. Les représentants de l'Etat (Education Nationale, Ministère de la Justice...), les représentants du Département, l'UDAF, les associations, médecins, professionnels de santé et autres partenaires ont ainsi pu initier les échanges.